



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/44/L.1/Add.2  
20 octobre 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarante-quatrième session  
Genève, 13 octobre 1997  
Point 10 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

Rapporteur: M. Sek Wannamethee (Thaïlande)

POINT 6 a) DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

Orateurs :

Président du Groupe de travail  
Tunisie (pour le Groupe africain)  
Sri Lanka (pour le Groupe asiatique  
et la Chine)  
Norvège  
Ukraine  
Roumanie  
Maroc  
Russie

Pérou (pour le Groupe latino-  
américain et caraïbe)  
Luxembourg (pour l'Union européenne)  
Suisse  
Sénégal  
Japon  
Communauté européenne  
Bangladesh  
Secrétariat

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 31 octobre 1997** à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Tél. : 907 5656 ou 5655

## Chapitre II

### **ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE**

(Point 6 de l'ordre du jour)

#### **a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED**

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/44/11 et Corr.1);

"Activités menées en 1996" (TD/B/44/11/Add.1 et Corr.1);

"Tableaux statistiques" (TD/B/44/11/Add.2).

2. Le **Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trentième session** a dit que le Groupe de travail avait examiné les activités de coopération technique de la CNUCED, programme par programme. Il avait également étudié un certain nombre de questions générales concernant le programme de coopération technique dans son ensemble, y compris les tendances récentes et les perspectives en matière de mobilisation de ressources, la répartition des activités entre les pays, les régions et les programmes, et des propositions relatives à l'autonomie financière et à l'amortissement des coûts de certains programmes de coopération technique. Le Président a recommandé au Conseil d'adopter le projet de décision figurant dans les conclusions concertées du Groupe de travail (document TD/B/WP/L.79).

3. La porte-parole du **Groupe africain** (Tunisie) a loué la CNUCED pour la diversité des activités de coopération technique entreprises en 1996. Le Groupe africain était favorable à l'intensification des programmes relatifs à l'intégration des pays en développement dans le nouveau système commercial international, au renforcement des capacités institutionnelles, à la mise en valeur des ressources humaines, et à l'amélioration des infrastructures et des capacités technologiques. Il se félicitait de l'attention accordée à l'Afrique, comme en témoignait la stratégie de coopération technique, et de l'intention d'affecter 40 % du budget de la coopération technique aux PMA d'ici à 1999.

4. Tout en reconnaissant l'importance des programmes régionaux, la porte-parole espérait que la prédilection irait à l'avenir aux projets de pays, les programmes nationaux répondant davantage aux besoins spécifiques

des pays. Elle soutenait également l'approche du secrétariat privilégiant la "demande", et a demandé que le secrétariat diffuse une brochure sur les programmes en cours et envisagés en vue de sensibiliser les gouvernements et de susciter des demandes d'assistance technique. Elle a encouragé la CNUCED à accorder une attention spéciale aux pays africains, en particulier aux PMA, dans toutes ses activités et à contribuer efficacement dans les limites de son mandat à toutes les initiatives en faveur de l'Afrique. Elle s'est félicitée en particulier de la participation de la CNUCED à l'élaboration des programmes nationaux intégrés pour les pays les moins avancés et a déclaré attendre beaucoup d'une participation active de la CNUCED à la prochaine Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, ainsi qu'à la mise en oeuvre des résultats de cette réunion.

5. Le Groupe africain était favorable au principe du partage des coûts, mais seulement dans la mesure où ce n'était pas au détriment de la logique sous-tendant la coopération technique, et il s'inquiétait des pressions exercées sur les pays bénéficiaires pour qu'ils contribuent au financement de leurs programmes de coopération technique. La porte-parole a demandé au secrétariat d'établir un document sur les frais généraux imputés au budget des projets, en espérant que ce document ferait ressortir les possibilités de réduire ou d'éliminer ces frais lorsqu'ils devaient être supportés par les pays en développement. Le secrétariat devait intensifier ses activités de mobilisation de ressources financières et autres pour éviter qu'un certain nombre de programmes prioritaires restent en suspens faute de financement. Il fallait trouver un juste équilibre entre les besoins des pays bénéficiaires et les préférences des donateurs et encourager des contributions non liées.

6. La CNUCED devait continuer de rattacher les résultats de ses travaux d'analyse à ses activités d'assistance technique et travailler à cet égard en étroite coopération avec l'OUA et la CEA. Elle devrait également organiser des cours de formation aux technologies de l'information à l'intention des diplomates en poste à Genève afin d'améliorer leur accès à une information utile sur le commerce, l'investissement et les questions connexes.

7. La porte-parole a exprimé son soutien au programme relatif au Système global de préférences commerciales (SGPC), qu'il fallait renforcer et intensifier. Les pays développés devraient réviser et améliorer leurs schémas nationaux de préférences et la CNUCED devrait continuer d'aider les pays africains à tirer pleinement parti des avantages SGP. Enfin, elle s'est

déclarée favorable à l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien et a demandé au secrétariat de ne ménager aucun effort pour obtenir le financement nécessaire aux activités correspondantes.

8. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Sri Lanka) a dit que son groupe attachait une grande importance aux objectifs des activités de coopération technique de la CNUCED et souscrivait sans réserve aux conclusions concertées du Groupe de travail. Le Groupe asiatique et la Chine se réjouissaient particulièrement de l'adoption d'une stratégie pour les activités de coopération technique de la CNUCED visant à remédier aux problèmes concrets de commerce et de développement dans l'actuel contexte de mondialisation et de libéralisation. La mise en oeuvre de cette stratégie dépendait fondamentalement de la disponibilité de ressources, et le porte-parole s'est félicité de l'évolution positive concernant la mobilisation de fonds pour les activités de coopération technique de la CNUCED depuis l'année précédente. Cette évolution témoignait de l'efficacité et de l'impact des programmes de la CNUCED ainsi que de la confiance que les donateurs accordaient à celle-ci. Il espérait que la CNUCED veillerait à une meilleure répartition des dépenses de coopération technique entre les diverses régions, en fonction de leurs besoins respectifs, en s'attachant notamment à ce que tous les PMA soient traités sur un pied d'égalité. Enfin, le porte-parole a exprimé son appui aux activités d'assistance au peuple palestinien.

9. Le représentant de la **Norvège** a dit que son pays accordait une grande priorité au programme de coopération technique de la CNUCED, et qu'il fallait continuer de renforcer les liens entre les travaux d'analyse et les activités opérationnelles. Conformément à la Déclaration de Midrand, la Norvège considérait que l'assistance devrait principalement viser les pays les moins avancés, et elle se félicitait à cet égard de l'accroissement de la part de l'assistance allant aux pays les plus pauvres. Elle venait tout juste d'annoncer une contribution de près de 1 million de dollars E.-U. au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA. Compte tenu de la corrélation entre le commerce et la croissance économique dans les pays en développement, la priorité devrait être d'apporter aux PMA une assistance dans le domaine du commerce pour le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de négociation, l'accroissement de l'efficacité commerciale, la diversification des marchés de produits et des marchés d'exportation, et une meilleure compréhension des problèmes d'investissement.

10. Depuis l'année précédente, le ciblage et la ventilation du programme de coopération technique de la CNUCED avaient été améliorés, et le projet de décision soumis par le Groupe de travail comportait d'importants éléments pour un bon fonctionnement du programme. Le représentant a loué les efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la qualité et la transparence de l'information concernant les projets, leur financement et leur durée, et le plan triennal à horizon mobile pour la coopération technique devrait garantir l'utilisation la plus efficace des ressources financières disponibles. Il a demandé que soit établie une brève mise à jour sur chacune des grandes activités de coopération technique auxquelles participait la CNUCED.

11. L'assistance technique de la Norvège destinée à la CNUCED pour 1997, qui passait par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA, portait sur des activités concernant la gestion de la dette, le renforcement des capacités pour l'établissement d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, le programme TRAINFORTRADE, le programme BIOTRADE et l'organisation d'un séminaire sur les investissements de portefeuille dans les PMA. En outre, un montant de 100 000 dollars était prévu sans affectation particulière.

12. Le représentant a réaffirmé l'importance d'une coordination accrue de l'assistance technique de la CNUCED, du CCI et de l'OMC, dont le programme commun intégré d'assistance technique en faveur de certains pays africains était un bon exemple. Enfin, la Norvège attendait de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, prévue fin octobre, un résultat concret, dont on pouvait espérer qu'il s'agirait d'un cadre intégré pour la coopération technique relative au commerce, associant plusieurs institutions menant des activités de coopération technique.

13. La représentante de l'Ukraine a dit que le rapport dont était saisi le Conseil donnait une vue globale des activités de coopération technique de la CNUCED. Elle a noté avec satisfaction que les ressources financières pour ces activités avaient augmenté et que la CNUCED disposait d'un avantage comparatif évident en matière de programmes de coopération technique destinés aux pays en développement et aux pays en transition. Evoquant les négociations sur l'adhésion de son pays à l'OMC, elle a dit que la CNUCED devait continuer d'apporter un appui aux pays souhaitant devenir membres de cette organisation et aussi axer son assistance sur le domaine des services. Les pays en développement et les pays en transition attachaient une importance

particulière à l'aide que pouvait leur fournir la CNUCED, en coopération avec l'OMC, pour tirer pleinement parti des nouvelles possibilités offertes par les Accords du Cycle d'Uruguay.

14. Le représentant de la Roumanie a dit que son pays se félicitait des activités réalisées au titre du programme de coopération technique de la CNUCED et des tendances positives observées en 1996. Il a noté avec satisfaction l'adoption d'une stratégie qui serait mise en oeuvre au moyen d'un plan triennal à horizon mobile, c'est-à-dire réactualisé chaque année, ainsi que le renforcement de la coopération avec d'autres organisations, en particulier l'OMC et le CCI. La CNUCED avait établi un certain nombre de programmes extrêmement utiles, en particulier le SYDONIA, le SYGADE, le réseau de pôles commerciaux et la base de données sur le commerce et l'investissement, ainsi que les programmes TRAINFORTRADE, TRAINMAR et EMPRETEC. Après avoir exprimé ses remerciements pour le soutien accordé à la Roumanie et l'espoir que cette assistance se poursuivrait à l'avenir dans les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif manifeste, le représentant a invité les donateurs bilatéraux, le PNUD et d'autres institutions financières internationales à accroître leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED.

15. Le représentant du Maroc s'est félicité des débats fructueux qui s'étaient déroulés lors de la récente session du Groupe de travail sur les activités de coopération technique, ainsi que de l'évolution positive des ressources financières disponibles pour ces activités. Il a noté la part croissante des ressources allouées aux PMA et aux pays d'Afrique et exprimé l'espoir que cette tendance se poursuivrait, conformément aux priorités retenues à la neuvième session de la CNUCED. Il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses utiles activités à orientation pratique, comme les programmes TRAINFORTRADE, SYDONIA, SYGADE, GTPNET et SIAM. Une plus grande importance pourrait aussi être accordée à d'autres programmes, en particulier dans le domaine de l'investissement, et à cet égard il fallait se féliciter de l'extension à l'Afrique du programme EMPRETEC.

16. Le Maroc était favorable à une démarche privilégiant la demande, mais une telle démarche pouvait avoir des répercussions défavorables pour les pays qui n'avaient pas conscience des possibilités offertes par le programme.

Aussi la délégation marocaine demandait-elle que soit publié par le secrétariat un manuel visant à appeler l'attention des éventuels bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED.

17. En Afrique, la valeur des projets régionaux était supérieure à celle des projets nationaux; le représentant a exprimé l'espoir que dans cette région, les activités seraient de plus en plus entreprises à l'échelon national. Il était favorable à la pratique consistant à procéder à une évaluation des activités de coopération technique programme par programme afin de les rationaliser, et a exprimé l'espoir que cette évaluation comprendrait un contrôle de la qualité aux stades de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets. Enfin, il s'est félicité des activités entreprises par la CNUCED en faveur du peuple palestinien.

18. Le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité de l'examen des activités de coopération technique entrepris par le Groupe de travail, ainsi que de ses conclusions concertées. Il a souligné l'évolution positive des ressources financières disponibles aux fins de la coopération technique à la CNUCED et la part croissante qu'en recevaient les PMA. Il a souligné aussi combien il importait que les activités de coopération technique de la CNUCED respectent le principe d'universalité, et que la stratégie soit appliquée sur la base du plan triennal à horizon mobile. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'une coopération renforcée avec les autres organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération technique, et a espéré que la question de l'amortissement des coûts serait examinée de façon plus approfondie une fois qu'un certain nombre de questions juridiques auraient été éclaircies.

19. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a dit que le programme de coopération technique de la CNUCED était un important instrument, qui permettait d'aider les pays à recueillir les avantages de la mondialisation et de la libéralisation. S'agissant de la répartition des dépenses, il a noté avec préoccupation la diminution de 21 % des dépenses enregistrée dans sa région, qui n'avait reçu que 1,9 million de dollars des Etats-Unis sur un total de 22,4 millions de dollars dépensés en 1996, et 1,1 million de dollars des Etats-Unis sur les 16,8 millions de dollars

dépensés pendant la période allant de janvier à juin 1997. Si cette tendance se poursuivait, il n'y aurait aucun projet de coopération technique dans la région en l'an 2002.

20. Le recours accru à des contributions servies au titre de fonds d'affectation spéciale pour financer les activités de coopération technique de la CNUCED était préoccupant, car il risquait de permettre aux donateurs d'influer sur le choix des priorités. Le Groupe latino-américain et caraïbe ne pouvait accepter que les priorités, en matière de coopération technique, soient déterminées par les donateurs, et à cet égard, le porte-parole a réaffirmé l'importance du principe de non-conditionnalité et la nécessité de priorités fixées par les bénéficiaires. Il a engagé les Etats membres à reconnaître sans réserve les priorités énoncées à la neuvième session de la Conférence et dans la stratégie de coopération technique, et à partir du plan triennal à horizon mobile pour déterminer les futures activités de projet et assurer une supervision plus efficace. S'agissant de l'amortissement des coûts et de l'autonomie financière des projets, il a pris note des propositions du secrétariat et déclaré qu'elles appelaient des éclaircissements et une analyse plus approfondie quant à leur viabilité financière. Avant toute décision, il serait important d'examiner les questions juridiques, financières et administratives en jeu.

21. Pour ce qui était de l'avenir, les activités de coopération technique de la CNUCED, dont le volume n'avait cessé de croître, devaient être orientées vers des objectifs précis, et viser non seulement à une meilleure répartition régionale des ressources, mais aussi à une démarche plus circonscrite. Les projets de coopération technique devaient avoir pour objectif premier de renforcer les capacités institutionnelles et nationales et de faciliter l'accès aux nouvelles technologies dans le domaine du commerce et de l'investissement. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le secrétariat avait un rôle tout particulier à jouer pour ce qui était de faciliter le développement d'activités coopératives triangulaires, et, ce faisant, il devrait mieux coordonner ses activités avec les initiatives régionales, en particulier avec celles de la CEPALC et du SELA. Si cet aspect "triangulaire" des projets était amélioré, les donateurs pourraient utiliser la CNUCED comme instrument pour renforcer la coopération entre pays en développement, pays les moins avancés inclus. Enfin, la CNUCED devait faire usage des capacités existantes dans la région, et l'expérience acquise



en Amérique latine en matière d'intégration régionale, de promotion du commerce et d'investissement devait être prise en considération. Le porte-parole a invité le secrétariat à utiliser davantage, aux fins de ses programmes de coopération technique, les experts et les capacités de formation disponibles dans la région.

22. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que l'évaluation régulière des activités de coopération technique de la CNUCED était l'un des résultats majeurs de la neuvième session de la Conférence. La mise en place d'un programme intégré de coopération technique en faveur des PMA était le principal objectif de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA qui devait se tenir les 27 et 28 octobre. L'Union européenne soutiendrait sans réserve cet objectif et comptait sur le plein appui de la CNUCED dans l'accomplissement de cette tâche. L'Union européenne, qui par les contributions de ses Etats membres était le principal bailleur de fonds en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED, soutenait les conclusions concertées du Groupe de travail et était favorable, en particulier, à l'établissement de priorités entre les nombreux projets de coopération technique de la CNUCED.

23. La représentante de la Suisse a dit que la stratégie de coopération technique et le plan triennal à horizon mobile constituaient de très importants instruments de mise en oeuvre et de suivi des activités de coopération technique de la CNUCED. Elle s'est félicitée des recommandations du Groupe de travail, en particulier des propositions pratiques visant à assurer une plus grande transparence, et a souligné que les activités de coopération technique devraient avoir pour but de soutenir la mise en oeuvre des politiques retenues par les autorités nationales.

24. Le plan triennal existant ne donnait pas une idée claire de la stratégie que la CNUCED appliquerait dans ses divers domaines d'activité, et le secrétariat devait être encouragé à travailler selon deux modalités complémentaires à cet égard. Premièrement, établir une stratégie claire et détaillée de mise en oeuvre pour chaque domaine d'activité, ce qui permettrait de mieux évaluer les liens existant entre travaux analytiques et activités opérationnelles, et permettrait aussi une participation plus poussée des pays bénéficiaires à la conception des projets d'assistance technique. Deuxièmement, mettre à profit l'expérience du passé pour renforcer

l'efficacité de l'assistance technique, et diffuser largement les évaluations portant sur chacun des projets ou programmes. A cet égard, la représentante s'est déclarée favorable à l'évaluation détaillée du Réseau mondial de pôles commerciaux qui était envisagée, et qui devrait inclure une évaluation des pôles commerciaux. Davantage de renseignements devraient aussi être fournis concernant la part respective des ressources ordinaires et extrabudgétaires dans les activités de coopération technique de la CNUCED, et concernant l'amortissement partiel des coûts.

25. Enfin, la représentante s'est félicitée des efforts déployés par le secrétariat pour renforcer sa coopération avec d'autres institutions dans le domaine du commerce. A cet égard, elle a dit son intérêt pour la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA qui devait se tenir bientôt, et a demandé à la CNUCED de soutenir la mise en oeuvre de l'approche intégrée dans le domaine de la coopération technique qui, pouvait-on espérer, se dégagerait de cette réunion.

26. Le représentant du Sénégal a souligné l'importance attachée par son pays au programme TRAINFORTRADE et au programme de Pôles commerciaux, et a remercié le secrétariat d'avoir établi un Pôle commercial à Dakar. Il a noté avec regret, toutefois, les difficultés rencontrées dans le suivi du programme TRAINFORTRADE dans son pays, alors même que des fonds étaient disponibles. A cet égard, il a souligné l'importance d'un suivi effectif des activités de coopération technique, assuré par le secrétariat.

27. Le représentant du Japon s'est félicité des résultats de la réunion du Groupe de travail et a souligné la nécessité de renforcer les liens entre les travaux analytiques accomplis par la CNUCED et ses activités de coopération technique. La CNUCED devait continuer de soutenir les activités visant à renforcer la coopération Sud-Sud.

28. Le représentant de la Communauté européenne a dit qu'il était favorable à la mise en place d'une stratégie, car ce serait un excellent moyen de renforcer les liens entre travaux analytiques et coopération technique. La Communauté européenne était le principal bailleur de fonds contribuant aux programmes de coopération technique de la CNUCED, puisque sa part représentait plus de 25 % des contributions totales en 1996. Le représentant a noté avec satisfaction la part croissante d'activités qui étaient autofinancées par les

pays en développement; quant à la préoccupation qui avait été exprimée, à savoir que le recours accru à des contributions servies au titre de fonds d'affectation spéciale ne permette aux donateurs d'influer sur le choix des priorités, le représentant s'est dit persuadé que les donateurs partageaient les préoccupations des pays en développement quant aux besoins de leur développement, et que le dialogue avec le secrétariat de la CNUCED assurerait la meilleure allocation possible des fonds, conformément aux priorités établies à la neuvième session de la Conférence.

29. Il était nécessaire de fixer des priorités et d'établir une claire répartition des responsabilités entre la CNUCED, l'OMC et le CCI, afin de favoriser les synergies et d'éviter les cas de double emploi; c'était dire l'importance de la coordination dans le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA.

Il importait aussi que les programmes de coopération technique de la CNUCED privilégient la demande et répondent à des besoins spécifiques, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. Le secrétariat devrait établir des mécanismes de suivi et un contrôle de la qualité aux stades de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets. Enfin, le représentant a pris note des propositions présentées sur la question de l'amortissement partiel des coûts qui contribuerait à assurer l'autonomie financière d'un certain nombre de programmes.

30. Le représentant du Bangladesh, tout en reconnaissant l'importance du renforcement des capacités d'offre et de l'accès aux marchés pour les PMA, a insisté sur la nécessité de développer les secteurs sociaux et l'infrastructure. A cet égard, il a demandé à la CNUCED d'amplifier son programme d'assistance technique dans ces domaines et de coopérer étroitement avec les autres institutions des Nations Unies compétentes. Il a souligné aussi que chacun des PMA devrait recevoir avec la même priorité l'assistance technique de la CNUCED.

31. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a déclaré que par leur richesse, les débats qui s'étaient déroulés à la présente session répondaient aux souhaits de la neuvième session de la Conférence, qui avait demandé que le Conseil entreprenne un examen des activités de coopération technique de la CNUCED. La préparation assurée par le Groupe de travail lors de la réunion tenue au début du mois d'octobre avait, de toute évidence, été utile à cet égard. Le secrétariat avait déjà

entrepris l'élaboration du manuel de coopération technique demandé par plusieurs délégations et des notes d'information actualisées sur la coopération technique pourraient également être obtenues. Les programmes de formation seraient entrepris compte tenu de l'évaluation du programme TRAINFORTRADE que le Groupe de travail effectuerait en décembre 1997. Les priorités de la coopération technique de la CNUCED seraient mises en évidence dans le plan triennal réactualisé qui serait également examiné par le Groupe de travail plus tard dans l'année. Le meilleur moyen de donner suite au souhait, exprimé par le Groupe latino-américain et caraïbe, d'encourager un plus grand volume d'activités de coopération technique dans la région serait de resserrer les liens de coopération entre les gouvernements, les secrétariats des groupements économiques interrégionaux et régionaux, les institutions financières et le secrétariat de la CNUCED.

**Décision du Conseil**

32. A sa 888ème séance plénière, le 17 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (TD/B/WP/L.79), et adopté le projet de décision recommandé par le Groupe de travail.

-----